
Renvoi au comité de correspondance du discours de la députation de la société populaire d'Isigny qui proteste son attachement à la Convention et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de correspondance du discours de la députation de la société populaire d'Isigny qui proteste son attachement à la Convention et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 688-689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21079_t1_0688_0000_8

Fichier pdf généré le 30/01/2023

jouissez du fruit de la victoire. Ajoutez à notre bonheur. Et nous sentinelles de la République, nous jurons de veiller avec vous jusqu'à l'extinction du dernier des ennemis du peuple.

Vive la République, Vive la Convention, Confiance absolue au Comité de salut public. »

G. BEAULATON, GRANCHIER, GILBERT fils, AUBERT j^e, COUCHON, ROUGIER, DUMOULIN, CARTON (*agent nat.*), TRIPHON.

[Riom, 5 germ. II. La comm. à la Conv.] (1).

« Représentants du peuple,

Une vaste conspiration la plus astucieusement combinée de toutes celles déjouées jusqu'à ce jour, celle sur laquelle devait le plus compter nos ennemis, vient d'être découverte par les soins du Comité de Salut public : vous avez fait arrêter les traîtres, et déjà la patrie est vengée.

Votre énergie a sauvé la chose publique : quelle espérance pour la nation ! Quel désespoir pour les tyrans coalisés ! leurs trônes s'écrouleront, et la République française se maintiendra, une et indivisible ; le crime peut-il constamment triompher de la vertu. La vertu ... sans elle, il n'est pas de bonheur sur la terre ; sans elle la Liberté n'est assise que sur l'opinion, l'égalité n'est qu'un mot, alors il peut bien exister un gouvernement républicain, mais la république n'existe pas.

Poursuivez, en restant à votre poste avec le même courage, la même intrépidité votre marche vers le but de tous les législateurs philosophes, fondez la morale, comme vous avez créé le gouvernement, et les Français heureux et tranquilles, jouiront des bienfaits d'une constitution qui a pour principe la nature, pour soutien la vertu. Comptez sur le zèle et les efforts des sincères amis de la patrie à vous seconder, fermes dans leurs principes, fixés déterminément (*sic*) à leurs fonctions ; recevez le témoignage de leur reconnaissance pour vos travaux immortels, ils jurent de mourir libres et républicains, ils vous promettent obéissance à vos décrets et leur exécution la plus prompte, et la plus sévère confiance au Comité de Salut public et surveillance la plus exacte et la plus rigoureuse, rien ne leur coûtera pour maintenir la Liberté publique.

CHAPRAC (*maire*), DANIEL (*agent nat.*), FLOURET, GRANCHIER (*off. mun.*), VAZEILLE, NEUVILLE (*notable*), DEVÈCE (*notable*), MARTIN (*notable*), MAUDON (*notable*), COSTE, CHOSSILLE, FAYDIT (*notable*), FRESSARD (*off. mun.*), MAUDET (*notable*), GUILLAUME (*notable*), SOHIER (*off. mun.*), CAVIAL, DEVAL (*notable*), SANDOUT, BORDES (*notable*), DUBREUL (*notable*), M. DULIN (*notable*), DEGOUTTE (*notable*), FARRADESCHE (*off. mun.*), SOUBRET (*notable*).

Le président, invite les commissaires à assister à la séance et la Convention nationale décrète la mention honorable de leur adresse au procès-verbal et l'insertion au bulletin (2).

Un député de la société populaire d'Isigny vient à la barre, au nom de tous les membres de cette société, protester de son attachement à la Convention nationale, et la féliciter sur ses glorieux travaux : il annonce que ses concitoyens ont déposé sur l'autel de la patrie 140 chemises, 40 paires de bas, 4 paires de souliers, 4 pantalons, une culotte, un gilet, 16 paires de guêtres et 15 draps ; il annonce en outre qu'un cavalier équipé, monté, va incessamment partir ; que le ci-devant curé a déposé sur le bureau de la société, 6 liv. en espèces, avec la soumission de donner 200 liv. sur sa pension, tant que durera la guerre ; qu'une citoyenne a fait hommage de sa croix d'or, un enfant de huit ans, d'une pièce de trois livres ; enfin elle offre 18 livres de salpêtre (1).

L'ORATEUR de la Sté populaire.

Citoyens représentants,

« La postérité aura peine à concevoir que des scélérats hypocrites, couvrant leurs projets liberticides du manteau sacré du patriotisme, aiguisaient dans les ténèbres les poignards qu'ils destinaient à l'anéantissement de la Liberté.

Vos cadavres, Citoyens législateurs, et ceux des patriotes incorruptibles étoient les marches par lesquelles ils espéraient faire monter au trône le tyran qu'ils nous préparaient. Ils voulaient, les traîtres, assassiner le peuple à l'aide d'une confiance usurpée et tourner contre lui les bienfaits dont il les avoit comblés. Mais l'Être suprême, qui ne peut être indifférent aux efforts qu'un peuple généreux fait pour conserver son indépendance et ses droits, l'Être suprême auquel nous avons rendu toute sa dignité en dégageant son culte des absurdités dont l'avoient enchaîné des êtres vils, intéressés à perpétuer l'ignorance, n'a pas voulu qu'un crime si horrible ait son exécution ; il n'a pas voulu que le sang et les sacrifices de 25 millions d'hommes qui ont proclamé solennellement en sa présence la déclaration sacrée de leurs droits, soient perdus pour l'humanité. Il a permis au contraire que le succès secondât votre persévérance à démasquer les traîtres.

Mais quel étoit donc leur espoir, à ces lâches conspirateurs ? Pouvoient-ils croire que la France consentit à rentrer sous le joug ? pouvoient-ils s'abuser au point de se flatter que les républicains des départements n'auroient pas vengé d'une manière éclatante leurs parricides ? ah ! qu'ils connoissent mal le génie de la Liberté ! mais le crime peut-il apprécier la vertu ?

Pour nous, Citoyens législateurs, nous qui dans toutes les trahisons auxquelles nous sommes en proie depuis cinq ans, qui dans les moments périlleux où des traîtres osaient mettre en question la liberté de notre pays, n'avons vu qu'un aiguillon pour augmenter notre dévouement et notre courage ; nous qui, quoique notre commune ne soit pas peuplée de plus de deux mille personnes, n'en avons pas moins fourni depuis deux ans, trois compagnies complètes

(1) C. 298, pl. 1037, p. 2.

(2) P.V., XXXIV, 323.

(1) P.V., XXXIV, 323. J. Sablier, n° 1232, Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

de défenseurs; qui au moment où les brigands de la Vendée infestoient le département voisin, n'avons écouté que la voix de la patrie pour voler sans réquisition à la défense de nos frères, nous vous conjurons de rester à votre poste et ne le quitter que quand la liberté n'aura plus rien à craindre. Déjà trois législatures nous ont offert successivement le scandaleux spectacle de mandataires infidèles à leurs devoirs, prévenez de nouvelles intrigues, et mettez à profit la punition des traîtres qui avoient l'impudeur de siéger avec vous, pour ne quitter le timon du vaisseau de l'état que quand il pourra naviguer sans craindre les écueils, et la perfidie de pilotes corompus.

Législateurs, le sentiment sublime de la liberté ne se réduit pas chez nous à de vaines expressions. Nous déposons encore sur l'autel de la patrie, au nom de nos concitoyens auxquels nous avons montré un exemple, 140 chemises, 40 paires de bas, 40 paires de souliers, quatre pantalons, une culotte, un gilet, seize paires de guêtres, quinze draps; nous faisons passer cet état au ministre de la Guerre en l'invitant de nous autoriser d'expédier ce don directement aux compagnies de grenadiers et canoniers que notre commune a fournies.

Nous vous annonçons en outre un cavalier monté et équipé; incessamment il sera prêt à partir.

Le ci-devant curé de notre commune a déposé sur notre bureau six livres en espèces et la soumission de donner sur sa pension 200 l. tant que durera la guerre.

Une citoyenne fait également hommage d'une croix d'or, ce signe superstitieux tant révéral de nos crédules ancêtres.

Un enfant de huit ans qui déjà commence à sentir la sublimité de notre lutte contre la tyrannie veut absolument contribuer au soulagement des braves défenseurs de la patrie en leurs consacrant trois livres en espèces, unique somme qui lui avoit été donnée pour son amusement. Il ne peut, dit-il, mieux les employer.

Nous vous offrons enfin dix huit livres de salpêtre qu'a produit l'essay de l'extraction faite par le citoyen Louvet et autres membres de notre société; nous nous occupons continuellement de cet objet important; et quoique le sol de notre commune située sur le bord de la mer, y soit peu propre, nous n'en suivrons pas moins avec ardeur nos recherches.

Législateurs, l'univers vous contemple avec admiration. Les tyrans pâlisent et tremblent. Encore un moment, et vous recueillerez le fruit de vos immortels travaux.

Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au Comité de correspondance.

46

La société républicaine de la commune de Vertus, département de la Marne, indignée

(1) C. 297, pl. 1020, p. 20. Daté d'Isigny, 7 germ. II et signé: COUILLAUD (secrét.), LEHOT (secrét.) et du présid^t.

de la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple français et la représentation nationale, applaudit aux mesures rigoureuses et sages, prises par la Convention contre les coupables, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vertus, s. d. A la Conv] (2).

La Société républicaine de la commune de Vertus, département de la Marne, a été indignée, en apprenant par la voye du Bulletin de la Convention et des journaux, la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple français et contre la représentation nationale; mais grâce à votre active surveillance citoyens législateurs cette horrible trame a été aussitôt découverte que déjouée, et bientôt justice sera faite des traîtres, qui sous le masque du patriotisme, trompaient si indignement les bons et paisibles républicains tels que nous.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux mesures vigoureuses et sages que la Convention a prises contre les coupables, nous la conjurons de nouveau de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des ennemis de la République, pour le soutien de laquelle notre commune contribue toujours, en recueillant journallement sur son propre sol, une portion de la foudre qui doit aider à les exterminer. Nous jurons que notre serment de vivre libre ou de mourir ne sera pas vain.»

FLEURY (présid.), LATIRE (secrét.), CHAMPION (secrét.).

47

Le département de Saône-et-Loire écrit à la Convention en ces termes: « La loi nous force » de voir d'un œil tranquille les mouvements » révolutionnaires; mais lorsque vous écrasez » les scélérats qui vouloient noyer la Républi- » que dans le sang des patriotes, nous ne som- » plus maîtres de nos transports; ils éclatent et » s'échappent vers vous. ». Vive la République! périssent tous ses ennemis! (3).

48

Le citoyen Grammont, adjudant général, ci-devant chef de l'état-major de l'armée révolutionnaire, écrit qu'il gémit dans les prisons depuis 40 jours, ainsi que son fils, par la persécution de Ronsin (4).

(1) P.V., XXXIV, 324. B^{4m} 19 germ. (suppl^t); Débats, n^o 568, p. 349.

(2) C 299, pl. 1052, p. 25.

(3) P.V., XXXIV, 324. C 296, pl. 1006, p. 22. Original daté du 8 germ. II et signé: BIERSON, P. R. NARDOY, GUIEU, LIOUCHIT, B. C. DUREAULT, MAUQUIN (présid^t). B^{4m}, 19 germ. (suppl^t); Débats, n^o 568, p. 349.

(4) Grammont père et fils furent condamnés à mort sur réquisitoire de Fouquier-Tinville les accusant de vouloir « arracher des bras de la justice les infâmes complices de la conspiration de Dillon, de massacrer les représentants du peuple et de re-